



ENTRE VOUS ET NOUS

- ÉDITION JUIN 2026 -

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Veuillez prendre note que les encombrants pour les secteurs de Laverlochère et d'Angliers passeront le **10 juin 2026**.

Assurez-vous que vos encombrants soient au chemin le **9 juin 2026 au soir**.



Qu'est-ce qu'un encombrant?

Un encombrant est un objet non valorisable ayant atteint sa fin de vie utile et qui, par sa taille volumineuse, n'entre pas dans un bac d'ordures.



Prenez note qu'une quantité de plus d'une remorque sera laissée sur place.



MATIÈRES REFUSÉES

- Appareil de réfrigération ou de climatisation, refroidisseur d'eau;
- Pneus;
- Tondeuse, souffleuse et coupe-bordure;
- Sacs d'ordures et déchets de petite taille en vrac;
- Grosse boîtes de carton : découper en morceaux et déposer dans le bac bleu;
- Peinture, huile etc.;
- Pièces automobiles;
- Bois: palettes, objets entièrement en bois ou planches de bois et autres, doivent être apporté à l'écocentre de Fabre;
- Bonbonne de propane, batteries et autres résidus dangereux;
- Branches, souches, troncs, résidus verts.



MATIÈRES ACCEPTÉES

- Mobilier, tissus et vêtements;
- Matériel électrique et électronique;
- Accessoires de jardin : pots, plantes décoratives etc.;
- Bâche, toiles, abri tempo (doivent être roulé et attaché);
- BBQ sans la bonbonne;
- Boyaux, tuyaux etc. (doivent être roulé et attaché);
- Filtre de piscine (le sable doit être apporté à l'écocentre);
- Meubles de jardin;
- Outils de jardin : pelles, râteaux, brouette;
- Structure de piscine hors terre: poteaux et panneaux.
Dans une structure de PVC, le PVC est non valorisable mais la structure en bois est valorisable;
- Cage pour animaux;
- Échelle, escabeau;
- Équipement de sport: filet de hockey, tapis roulant etc.;
- Jouet de grande taille;
- Gros styromousses (doivent être attachés);
- Outils;
- Siège de bébé, poussette, traîneau;
- Valise;
- Vélo;
- Miroirs et vitres (doivent être cassés et placés dans un contenant).



Si les encombrants que vous destinez à la collecte sont encore utilisables et que vous souhaitez qu'ils soient valorisés, il faut plutôt les acheminer à l'écocentre le plus près de chez-vous.



Merci de votre collaboration!



INFORMATIONS *municipales*



CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS — 2026

Le premier ou deuxième lundi de chaque mois,
la séance débutera à 19 h 30.

JOUR	DATE	LIEU	HEURE
Lundi	8 juin 2026	Laverlochère	19 h 30
Lundi	6 juillet 2026	Angliers	19 h 30
Lundi	10 août 2026	Laverlochère	19 h 30
Lundi	7 septembre 2026	Angliers	19 h 30
Lundi	5 octobre 2026	Laverlochère	19 h 30
Lundi	9 novembre 2026	Angliers	19 h 30
Lundi	7 décembre 2026	Laverlochère	19 h 30



HORAIRES DES BUREAUX MUNICIPAUX

Horaire du bureau de
Laverlochère :

- Du lundi au jeudi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



HORAIRE DU BUREAU D'ANGLIERS :

- Le mercredi, de 9 h 30 à 16 h



HORAIRE DES TRAVAUX PUBLICS

- Lundi au vendredi, de 8 h à 17 h



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONTACTER

En cas d'urgence :

Responsable des travaux publics
819 765-5111, poste 200



PUBLICITÉ AU JOURNAL

FORMAT	TARIF RÉSIDENTS	TARIF NON-RÉSIDENTS
Carte d'affaires	8,00 \$	12,00 \$
1/4 de page	7,00 \$	14,00 \$
1/2 page	10,00 \$	20,00 \$



SERVICES MUNICIPAUX

SITE INTERNET : www.laverlochere-angliers.org

FACEBOOK : [Municipalité de Laverlochère-Angliers-Officiel](#)

COURRIEL : reception@laverlochere-angliers.org

TÉLÉPHONE : 819 765-5111, poste 222



ÉDITION : MAI 2026

Date de tombée : 15 juin 2026

Distribution : 25 juin 2026

Courriel :
entreousestnous@hotmail.com

*Ensemble, pour une communauté
vivante et accueillante !*





AVIS DE NON-CONSOMMATION DE L'EAU (Quartier Angliers)



Dans le cadre du projet de l'installation des systèmes individuels pour le traitement de l'eau potable dans les résidences (Secteur Angliers), l'arrêt de la chloration dans le réseau est en vigueur de façon définitive depuis le **6 janvier 2026**, ce qui pourrait entraîner la présence de coliformes fécaux ou de bactéries *Escherichia coli* ainsi que le non-respect des normes physicochimiques de la qualité de l'eau du réseau de distribution d'ANGLIERS. La contamination de l'eau par ces bactéries signifie qu'elle peut aussi contenir des microorganismes dangereux pour votre santé. Les symptômes les plus fréquents sont les vomissements, les diarrhées et les maux de ventre.



Nous vous invitons à partager le présent avis avec vos connaissances et voisins, notamment les personnes isolées ou dont la santé est précaire.



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous ne devez pas utiliser l'eau du robinet, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.



Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.



Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels que les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.



ÉCOLES, ENTREPRISES, COMMERCES ET INSTITUTIONS DESSERVIS

- Aidez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation;
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.



**UN POINT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE EST DISPONIBLE
AU 14 RUE DE LA BAIE MILLE, ANGLIERS. (PRÈS DE LA PORTE DU BUREAU MUNICIPAL).
POUR VOUS PERMETTRE D'AVOIR DE L'EAU POTABLE GRATUITEMENT
EN ATTENDANT L'INSTALLATION DE VOTRE SYSTÈME.**



Pour toute question, vous pouvez nous joindre par téléphone au **819 765-5111, poste 221** ou par courriel à **dg@laverlochere-angliers.org** ou consulter le site Web suivant : **www.laverlochere-angliers.org** . *Claudette Lachance, DG*





Que vous soyez en début de carrière
ou avec plusieurs années d'expérience,
votre candidature nous intéresse !

AGENTE ADMINISTRATIVE

Municipalité de Laverlochère-Angliers

Joignez-vous à une **équipe dynamique** et contribuez au bon fonctionnement de votre municipalité
et à la qualité des **services offerts aux citoyens** !



VOTRE RÔLE AU QUOTIDIEN



Mise en page et révision
de documents officiels



Gestion du site web
et des réseaux sociaux



Accueil et service
aux citoyens



Création de contenu
pour le journal local



LE PROFIL QUE NOUS RECHERCHONS



Excellente maîtrise
du français écrit



À l'aise avec la rédaction
et les outils informatiques



Organisée, autonome
et rigoureuse



Dynamique, polyvalente
et proactive



CE QUE NOUS VOUS OFFRONS



Poste permanent
32 h/semaine (lundi au jeudi)



Salaire compétitif
selon expérience et formation



Assurances et cotisation au RVER



Milieu de travail humain,
stimulant et collaboratif

Postulez, ➤
DÈS MAINTENANT !

Envoyez votre CV et votre lettre
de motivation à :



dg@laverlochere-angliers.org



819 765-5111 poste 221



DATE LIMITE POUR POSTULER :

26 juin 2026

Au plaisir de vous rencontrer !

Le site historique T.E. Draper

SAISON TOURISTIQUE 2026

20 juin au 7 septembre 2026

DÉCOUVREZ
LA NOUVELLE
EXPOSITION PERMANENTE !



Planifiez votre visite!
www.teddraper.ca

Québec



T.E. DRAPER
Angliers

AIDE-MÉMOIRE



Tricentris
la coop



RÉCUPÉRATION

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.



IMPRIMÉS



EXCEPTIONS

- Contenants et emballages qui ne vont pas dans le bac.



BONS COUPS

- Retirer les couvercles des contenants (sauf pour les petits bouchons de 5 cm ou moins).
- Séparer les matières d'un même emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.



COMPOST

Les matières organiques :

Aliments, résidus verts, papier et carton souillés

TOUT CE QUI SE MANGE



RÉSIDUS VERTS



AUTRES



Évitez les odeurs!
Ajoutez ces matières en papillote dans du papier journal.

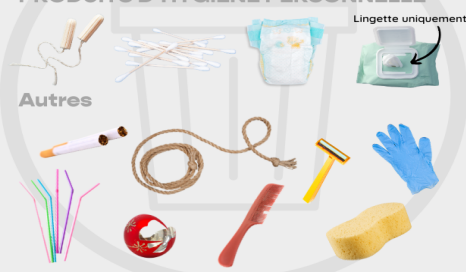
DÉCHETS

La dernière option si ce n'est pas réutilisable, recyclable, compostable ou valorisable.

TEXTILES NON RÉUTILISABLES



PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE



Avant de mettre quelque chose à la poubelle :

Vérifiez auprès de votre municipalité les autres filières de récupération disponibles dans votre région.

- Écocentre
- Ressourcerie
- Point de dépôt de résidus domestiques dangereux
- Point de dépôt d'appareils électroniques
- Etc.



DOUBLE COLLECTE : RAPPEL IMPORTANT POUR LE POSITIONNEMENT DES BACS

(Source : Vital Idossou, directeur du centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles)

Avec le retour de la double collecte, la MRC souhaite rappeler quelques consignes essentielles pour assurer un service efficace et sécuritaire.

Selon votre municipalité, les collectes doubles débiteront le lundi 18 mai ou le lundi 25 mai.

Afin d'éviter que votre bac ne soit pas ramassé, assurez-vous de respecter les consignes suivantes :

- Déposez votre bac en bordure de la route **la veille du jour de collecte** ;
- Laissez un espace d'au moins **un mètre** entre chaque bac et tout autre obstacle (clôture, arbre, véhicule, poteau, mur, etc.) ;
- Placez votre bac **les roues vers votre résidence**, c'est-à-dire que l'ouverture du couvercle doit faire face à la rue ;
- Installez votre bac dans votre entrée de cour, et non dans la voie publique (trottoir, rue, piste cyclable, etc.).

Un bac mal positionné pourrait ne pas être ramassé, car le bras mécanique du camion a besoin d'un espace dégagé pour le saisir.

Merci de votre collaboration pour faciliter le travail de nos équipes de collecte! ♻️





TRAVAUX, DÉBOISEMENT ET PERMIS : BIEN PRÉPARER SA SAISON EN FORÊT

(Source : Dominique Lefort, technicienne à la gestion des baux)

Avec l'arrivée tant attendue du printemps, le beau temps se manifeste et l'accès au territoire forestier redevient possible. Les amateurs de plein air profiteront sans doute de cette période pour constater l'état de leur propriété, effectuer quelques travaux ou se préparer en vue de la prochaine saison de chasse.



Voici quelques rappels importants à garder en tête :



- Tout déboisement effectué à l'extérieur de l'emplacement loué nécessite l'obtention d'un permis délivré par le MRNF. Pour obtenir de l'information à ce sujet, vous devez communiquer avec l'unité de gestion du Secteur des forêts concernée. Sur notre territoire, il existe trois unités de gestion : Témiscamingue, Rouyn-Noranda et Val-d'Or, selon la localisation de votre demande. En cas de doute, les techniciennes à la gestion des baux peuvent vous orienter vers l'unité appropriée.



- Il en va de même pour la récolte de bois de chauffage, laquelle nécessite également un permis.



- Le déboisement à l'intérieur de votre bail d'abri sommaire est strictement limité à un rayon maximal de trois (3) mètres autour de l'abri.



- Vous souhaitez effectuer des modifications à votre camp de chasse ou le reconstruire afin de vous conformer aux nouvelles normes? Vous devez alors obtenir tous les permis requis, notamment le permis de construction délivré par votre municipalité, et ce, avant le début des travaux.



Nous vous recommandons également de communiquer avec le service des baux afin de valider l'emplacement prévu, de vous assurer de la transmission des informations concernant le nettoyage de l'ancien bâtiment et de procéder à la mise à jour de votre dossier.



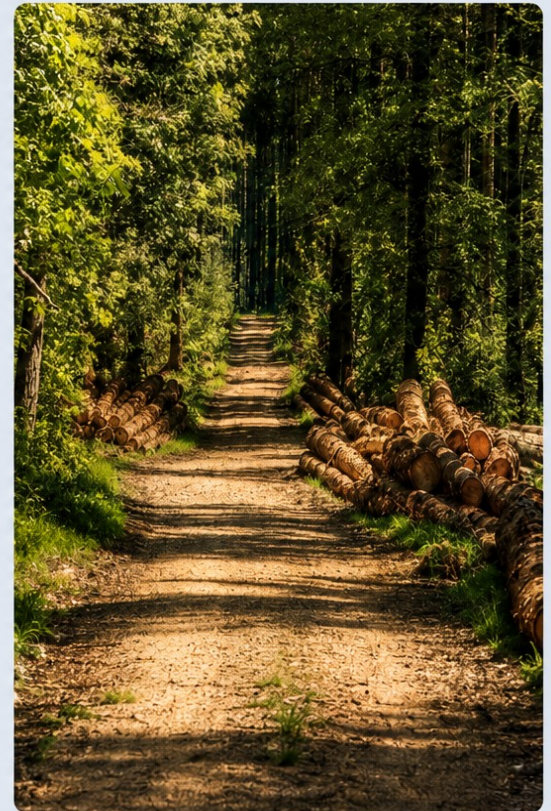
Finalement, lors de vos déplacements en forêt, si vous constatez la présence de dépotoirs ou de constructions illégales, nous vous invitons à en informer notre département.



Le territoire public est une responsabilité collective ; votre vigilance sur le terrain est essentielle et contribue à préserver ce précieux patrimoine qu'est notre territoire.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les documents informatifs sur le site web de la MRC de Témiscamingue au www.mrcstemiscamingue.org, et vous pouvez communiquer avec le service des baux au 819-629-2829, poste 203.



AU QUÉBEC, LA MAJORITÉ DES FEUX DE VÉGÉTATION SURVIENNENT AU PRINTEMPS



À cette période de l'année, l'indice de danger peut varier rapidement. Les végétaux morts, abondants dans les champs et autour des résidences, s'assèchent sous l'effet du soleil et du vent. Ces combustibles légers deviennent alors très inflammables et augmentent le risque d'incendie lors des périodes de beau temps.



En adoptant des comportements sécuritaires, vous pouvez faire la différence.



D'abord, il est important de consulter la réglementation municipale.

Une municipalité peut en effet restreindre la possibilité d'allumer des feux sur son territoire, et ce, même sans qu'une interdiction d'allumer des feux soit décrétée par le ministère de la Sécurité publique.



La taille du feu ne doit pas dépasser un mètre par un mètre afin de mieux le contrôler.



Une fois l'activité terminée, il faut arroser abondamment le feu.

Sans eau, il est possible d'utiliser du sable ou de la terre. Un feu mal éteint peut se rallumer plusieurs heures après le départ, notamment sous l'effet du vent.



Un feu de brûlage de rebuts doit être allumé seulement dans un endroit bien dégagé, loin de la forêt et à l'abri du vent.

Il doit être installé sur un sol non combustible, comme du sable, du gravier ou de la terre battue, en veillant à retirer toute matière inflammable à proximité.



Un feu de brûlage de rebuts doit être surveillé en tout temps. Il est nécessaire d'avoir à portée de main de l'eau, du sable ou de la terre pour l'éteindre rapidement en cas d'urgence.



RAPPELEZ-VOUS

Un feu mal contrôlé peut provoquer un incendie de forêt et avoir des conséquences graves pour l'environnement, les biens et la sécurité des personnes.



Pour connaître le niveau d'indice de risque d'incendie consulter le site de la SOPFEU



Prévention et suppression des feux de forêt au Québec | SOPFEU sopfeu.qc.ca



AVIS IMPORTANT

BRÛLAGE EXTÉRIEUR

PERMIS OBLIGATOIRE !

**UN PETIT GESTE PEUT
AVOIR DE GROSSES CONSÉQUENCES !**

Au printemps, les feux de végétation se propagent rapidement.

Protégeons nos familles, nos voisins et notre environnement !



AVANT D'ALLUMER UN FEU :



PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE

Obtenez votre permis avant d'allumer.



FAITES VOTRE DEMANDE AU MINIMUM 3 JOURS À L'AVANCE

Planifiez à temps !



VÉRIFIEZ L'INDICE DE DANGER D'INCENDIE

Consultez le site de la SOPFEU.



INTERDICTION

lors d'avis d'interdiction émis par la SOPFEU ou votre municipalité.

MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LE REGROUPEMENT DU CISIENT

- | | |
|---------------------------|---------------|
| 📍 Remigny | 📍 Moffet |
| 📍 Saint-Eugène-de-Guigues | 📍 Laforce |
| 📍 Laverlochère-Angliers | 📍 Fugèreville |
| 📍 Latulipe-et-Gaboury | 📍 Belleterre |

POUR VOTRE DEMANDE DE PERMIS

Contactez
votre municipalité.

ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOTRE TERRITOIRE
**UN PETIT PERMIS,
UNE GRANDE PROTECTION !**



NOTRE NATURE.
NOTRE RESPONSABILITÉ.
NOTRE AVENIR.



LES NAVIGATEURS ANGLIERS

30
MAI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE *Annuelle*

RÉUNION 17H
COCKTAIL 18H
ET SOUPER ROYAL!

*Prix de présence & jeux
également au menu*

On vous réserve de
belles surprises !

IMPORTANT

CONFIRMEZ VOTRE
PRÉSENCE AVANT
LE 24 MAI

Pour confirmer:

Micheline Plante

819-949-3020

Micheline Marcotte

418-873-2300

age_d_or.angliers@outlook.com

- LES RÉALISATIONS 2025 2026
- BUDGET ANNUEL
- ELECTIONS

JOURNÉE D'ACTIVITÉS: MERCREDI 10 JUIN DE 13 H À 16 H

Extérieures & Intérieures

(si la température le permet)



Venez vous amuser entre amis.
C'est gratuit
Rafrachissement offert.



**Les
CFQ**

Cercle des fermières de Laverlochère

Le Congrès régional des CFQ, tenu à Rouyn le 25 avril dernier, a réuni près de 300 membres de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dont quatre de nos membres qui y étaient présentes. Il est toujours intéressant d'y participer.

Notre retraite à Earlton a été un franc succès et toutes les participantes ont grandement apprécié cette expérience de travail d'équipe.

Une très belle courtepointe collective a été réalisée par le Cercle des Fermières de Laverlochère et sera présentée lors de notre exposition annuelle, le 17 juin prochain, dans le cadre de notre 5 à 7. Des billets seront également offerts pour courir la chance de la gagner. Le tirage aura lieu lors de notre bazar en décembre prochain.

Le moment est venu de renouveler votre inscription annuelle à notre Cercle. Le coût est de 38 \$. Vous êtes déjà membre ou aimeriez vous joindre à notre groupe? Communiquez avec Suzanne Gélinas au 819-765-3571.

À inscrire à votre agenda :

☺ Exposition annuelle des Fermières de Laverlochère, le mercredi 17 juin. Venez admirer les belles réalisations de l'année et déguster nos bouchées lors de notre 5 à 7.

Prochaine réunion : 2 juin à 15 h 00.



L'eau des sources en milieux naturels



Rapport complet sur : <https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/qualite-de-leau-des-puits/#source>.

À l'instar des puits domestiques, l'eau des sources en milieux naturels peut également être contaminée par des bactéries ou des métaux. Or, les sources n'ont pas de propriétaire et il n'y a pas d'encadrement prévu pour vérifier leur qualité, ainsi que le respect des normes de potabilité. Pourtant, certaines personnes ont pour habitude d'y prélever leur eau de consommation pour des usages ponctuels ou réguliers. Cette pratique peut représenter un risque pour la santé.



UN PROJET RÉGIONAL EXPLORATOIRE

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a réalisé un projet régional exploratoire durant l'année 2024, en collaboration avec le Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Il s'agissait de documenter la qualité de l'eau des sources de la région et d'identifier les risques potentiels pour la santé. Une série de trois campagnes d'échantillonnage a eu lieu entre le printemps et l'automne afin d'évaluer la potabilité selon les critères du Règlement sur la qualité de l'eau potable et de Santé Canada.



Considérant la vulnérabilité de l'eau des sources en milieux naturels à la contamination microbiologique, la **Direction de santé publique (DSPU) recommande d'éviter ce type d'approvisionnement pour la consommation d'eau.**

De l'eau potable est disponible, directement d'un robinet extérieur de l'École Centrale, au 14, rue de la Baie Miller, Angliers.



L'analyse des résultats

a permis d'identifier les principaux contaminants de l'eau des sources échantillonnées aux trois campagnes (21) et de comparer leur variation saisonnière :



Pour les contaminants bactériologiques, une source sur trois présentait des résultats non conformes pour les trois campagnes d'échantillonnage. Les résultats ont présenté un pic de contamination durant l'été, où plus de la moitié des sources dépassaient les normes bactériologiques. Durant le printemps et l'été, près d'une source sur quatre était contaminée par la bactérie coli, ce qui peut représenter un risque important pour la santé.



Pour les paramètres chimiques, des dépassements pour le manganèse ont été observés pour 14 % des sources échantillonnées. Toutes les sources respectaient les normes de potabilité pour l'arsenic et l'uranium.



Ce projet représente une analyse ponctuelle de l'eau, soit un portrait à un moment précis. Ainsi, l'absence de contamination ne peut être garantie en tout temps.

SÉCURITÉ NAUTIQUE : LA SÉCURITÉ N'EST PAS PARTOUT, VOTRE VIGILANCE, OUI!

(source, Société de sauvetage)

Avec plus de 7000 lacs, le territoire du Témiscamingue offre un cadre de vie exceptionnel, propice à la détente, à l'aventure et au plaisir en famille ou entre amis. Cependant, la sécurité sur l'eau demeure avant tout une responsabilité individuelle. La vigilance, la préparation et le respect des règles sur l'eau peuvent faire toute la différence.



Saviez-vous qu'en 2025 **85 % des noyades** au Québec ont eu lieu dans des lacs, rivières ou le fleuve, et plus de **8 victimes sur 10** ne portaient pas leur veste de flottaison (VFI) au moment de l'accident?



Le Conseil canadien de la sécurité nautique recommande quelques étapes pour naviguer en toute sécurité.



1 Portez toujours votre gilet de flottaison, il peut sauver des vies.



2 Naviguez sobrement, l'alcool et l'eau ne font pas bon ménage.



3 Vérifiez la météo avant de partir, pour éviter les surprises dangereuses.



4 Plan de navigation : Laissez toujours un plan détaillé (destination, heure de retour) à un proche à terre.



5 Assurez-vous que votre embarcation est en bon état et équipée du matériel de sécurité nécessaire, comme un sifflet.



6 Respectez la règle du carburant : 1/3 pour aller, 1/3 pour profiter, 1/3 pour revenir à la rive.



Préparer sa sortie, prendre ses précautions : c'est la clé pour profiter de l'eau en toute sécurité!



MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : CE QUE LES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES ISOLÉES DOIVENT SAVOIR EN 2026

(Source : Ghada Ghannouchi, technicienne en urbanisme)

Dans nos municipalités, plusieurs résidences sont situées en zone rurale ou isolée et ne sont pas raccordées au réseau d'égout municipal. Leur bon fonctionnement dépend donc entièrement de l'installation septique du propriétaire. En 2026, l'entretien, la conformité et la mise à niveau de ces systèmes demeurent des enjeux importants pour la protection de l'environnement, des puits privés et de la santé publique.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Une installation septique défaillante peut contaminer les nappes phréatiques, les lacs, les cours d'eau et même les puits résidentiels. Les problèmes ne sont pas toujours visibles, mais leurs impacts peuvent être sérieux : odeurs, refoulements, sols saturés, pollution bactérienne et coûts de réparation élevés.

La municipalité rappelle que chaque propriétaire est responsable de l'entretien et de la conformité de son système, conformément au Règlement Q 2, r.22.



VOS OBLIGATIONS COMME PROPRIÉTAIRE

Voici les principales responsabilités à garder en tête :

- **Vidange régulière** de la fosse septique (habituellement aux deux ans pour une résidence permanente).
- **Aucune évacuation d'eaux usées** dans un fossé, un lac ou un cours d'eau, ce qui est strictement interdit.
- **Remplacement obligatoire** d'une installation jugée non conforme ou défaillante.
- **Respect des normes** lors de travaux, d'agrandissements ou de ventes immobilières.

SIGNES QU'UNE INSTALLATION POURRAIT ÊTRE PROBLÉMATIQUE

Certains indices peuvent révéler un dysfonctionnement :

- Odeurs inhabituelles près de la fosse ou du champ d'épuration
- Refoulements dans les drains de la maison
- Sol détrempé ou végétation anormalement dense au-dessus du champ
- Alarmes ou bruits inhabituels pour les systèmes avancés

Si vous observez l'un de ces signes, il est recommandé de consulter un professionnel qualifié.

CONSEILS POUR PROLONGER LA DURÉE DE VIE DE VOTRE INSTALLATION

Quelques gestes simples permettent d'éviter des réparations coûteuses :

- Éviter les lingettes, graisses, huiles et produits corrosifs
- Réduire la consommation d'eau (toilettes à faible débit, fuites réparées)
- Ne jamais stationner ou entreposer des objets lourds sur le champ d'épuration
- Éviter la plantation d'arbres à racines profondes à proximité
- Utiliser les produits ménagers avec modération

UN EFFORT COLLECTIF POUR PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

L'objectif d'une municipalité n'est pas de sanctionner, mais de préserver la qualité de nos eaux, la santé des citoyens et la durabilité de nos milieux naturels. Une installation septique bien entretenue protège votre propriété, votre voisinage et l'ensemble de notre territoire.

Pour toute question ou pour connaître les exigences applicables à votre secteur, n'hésitez pas à communiquer avec vos services municipaux.



PROTECTION DES RIVES : MIEUX COMPRENDRE LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

(Source : Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et développement régional)

ÉDITION DU 15 MAI 2026



À la suite de la présentation de Cain Lamarre lors du Rassemblement régional du 8 mai dernier, il y a lieu d'apporter certaines précisions concernant le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations, mieux connu sous le nom de RMUN.



En vigueur depuis avril 2026, ce règlement reprend en grande partie le règlement transitoire qui s'appliquait depuis 2022. Il vient préciser le partage des responsabilités entre le ministère de l'Environnement et les municipalités en matière d'activités réalisées dans les milieux hydriques, notamment en bordure des lacs et cours d'eau.



Depuis 2022, les activités ayant un impact important sur l'environnement relèvent principalement du ministère de l'Environnement. Les municipalités, de leur côté, demeurent responsables de certaines activités considérées comme ayant un faible impact environnemental.



Le RMUN identifie notamment comme activités à faible impact certains travaux tels que l'aménagement d'un sentier de moins de cinq mètres de largeur entre un plan d'eau et une résidence, une stabilisation de rive de moins de 30 mètres, l'installation d'un ponceau de moins de 4,5 mètres ou encore la coupe de moins de 50 % des arbres d'un diamètre de 10 cm et plus.



Les travaux qui dépassent ces seuils sont généralement considérés comme ayant un impact plus important et doivent être autorisés par le ministère de l'Environnement.



Il est également important de préciser que l'obligation des municipalités consiste principalement à appliquer le RMUN en délivrant les permis requis pour les travaux de faible impact. L'imposition d'une amende n'est pas automatique : il s'agit d'un geste discrétionnaire qui nécessite notamment que la municipalité soit en mesure de démontrer qu'une infraction a été commise, à l'aide d'un dossier complet, et que le délai de prescription applicable n'est pas dépassé.



Ces précisions permettent de mieux comprendre le rôle des municipalités dans l'application du règlement, ainsi que les limites de leurs responsabilités en matière de protection des rives et des milieux hydriques.



En travaillant ensemble et en respectant les règles en vigueur, nous contribuons à préserver la qualité de nos lacs et cours d'eau pour les générations actuelles et futures.

BIENVENUE À NOS CÉLÉBRATIONS
→ PAROISSE ST-VIATEUR ←

BIENVENUE

à toutes et à tous!



DIMANCHE LE 7 JUIN 2026 À 9h30 :

868

Ruth Paquin, Andréa Gamache et Carl Peluso



DIMANCHE LE 21 JUIN 2026 À 9H30 :

869

Maurice Dubé, parents et amis



NOUS SOULIGNERONS
LA FÊTE DES MÈRES ET DES PÈRES
EN DÉGUSTANT UN VIN D'HONNEUR
APRÈS LA CÉLÉBRATION.



Durant les mois de juillet et août,
il n'y aura pas de messe dans notre paroisse.



LA MESSE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE SERA
CÉLÉBRÉE À GUÉRIN
MERCREDI LE 24 JUIN À 19h30.



J'AFFICHERAI SUR FACEBOOK L'HORAIRE DES
MESSES POUR JUILLET ET AOÛT QUI SERONT
CÉLÉBRÉES DANS LES PAROISSES DU SECTEUR NORD.

Vous pouvez rejoindre



M. le curé Rénal Dufour
819 723-2388



819 629-6961

Ginette St-Hilaire
819 949-4231



819 290-4142



*Le comité d'éducation populaire autonome d'Angliers
invite la population du Témiscamingue à :*



Type d'activité : **Atelier**



Le titre de l'activité : **Ping-pong**



Date : Le mardi 16 juin 2026

Heure : De 19 h à 21 h

Lieu : À l'aréna d'Angliers



Personne-ressource : **M^{me} Lorraine Boucher**



Si vous souhaitez obtenir
davantage d'informations,
veuillez contacter :



M^{me} Lorraine Boucher,
au **705 522-2946**



**Bienvenue à toute
la population témiscamienne !**

Par : Diane Couture, directrice générale

ordet.ca

48, rue Monseigneur-Moreau Est, 2^e étage • St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0
Téléphone : (819) 728-3195 | Télécopieur : (819) 728-2071 • Courriel : ordet@mrctemiscamingue.qc.ca



TABLE DE CONCERTATION POUR AÎNÉS D'ANGLIERS



Nous nous sommes rencontrées durant la dernière semaine du mois d'avril pour donner suite aux demandes des aînés.

Nous avons priorisé les demandes pour le déneigement 2026 et le ménage printanier.

Nous avons répondu également aux demandes pour les rendez-vous médicaux.

N'oubliez pas de nous donner le papier de présence quand vous allez à un rendez-vous si vous voulez que l'on vous rembourse. Nous ne remboursons pas Val d'Or, Amos ou La Sarre car c'est le centre hospitalier qui s'en occupe.

Nous essayons d'assumer monétairement toutes vos demandes. Cependant, le budget alloué aux trois mois est insuffisant. Soyez rassurés ! Ceux et celles que nous n'avons pu répondre à une rencontre, vous êtes les premiers la prochaine fois.

À notre prochaine rencontre au mois de juillet, nous paierons le déneigement, le grand ménage annuel et la pelouse si le budget le permet.

Si vous n'avez pas encore demandé le déneigement de cette année, c'est votre dernière chance pour cette année.



N'oubliez pas d'aller porter vos demandes dans la boîte à cet effet chez Pauline Morel.

Ginette St-Hilaire

BÉNÉVOLES recherchés

Briser
l'isolement



Contactez

@ dg@cbltemis.org

(819) 629-3124



auprès des
**personnes
AÎNÉES**





LE PLASTIQUE : ET SI ON PRENAIT UN PAS DE RECUL ?

(Source : Vital Idossou, directeur du centre de valorisation
et responsable de la gestion des matières résiduelles)

Nous parlons souvent de recyclage, de bacs et de tri, en revanche prend-on vraiment le temps de réfléchir à notre consommation de plastique ?

Le documentaire **The Plastic Detox**, accessible sur Netflix, rappelle un fait simple : le plastique est partout, et sa présence soulève des enjeux qui dépassent largement le simple geste de tri.

Au Témiscamingue, cette réalité, on la voit chaque jour. Une partie des plastiques que nous recevons est difficile à valoriser et finit encore à l'enfouissement, malgré les efforts de tri. Le plastique est certes une matière utile, mais sa surutilisation crée des défis importants. Ce documentaire nous invite à porter un regard différent sur nos habitudes et à mieux comprendre les impacts du plastique dans notre quotidien.

Si le sujet vous interpelle, nous vous encourageons à prendre le temps d'y jeter un coup d'œil.

Bonne réflexion !



SÉCURITÉ CIVILE : CHAQUE CITOYEN A UN RÔLE À JOUER

Au Témiscamingue, la sécurité civile n'est pas seulement l'affaire des autorités. En tant que citoyen, vous êtes le premier acteur de votre propre sécurité et un maillon essentiel de la solidarité locale.



AVANT UN SINISTRE : PRÉPAREZ-VOUS



Informez-vous sur les risques présents dans la région (inondations, feux de forêt, tempêtes).



Préparez une trousse d'urgence pour votre famille (eau, nourriture, lampe de poche, radio à piles, médicaments, documents).



Élaborez un plan familial : où aller, comment communiquer, où se retrouver.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA TROUSSE D'URGENCE

Consultez le guide complet sur le site de la MRC Témiscamingue :



[www.mrcetemiscamingue.org/
securite-incendie/securite-civile/](http://www.mrcetemiscamingue.org/securite-incendie/securite-civile/)

Une trousse d'urgence doit permettre de subvenir aux besoins essentiels pendant au moins 72 heures.



PENDANT UN ÉVÉNEMENT : ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Suivez les avis et consignes diffusés par la municipalité ou la MRC.



Respectez les consignes d'évacuation ou de confinement.



Portez attention aux personnes vulnérables autour de vous (voisins âgés, personnes à mobilité réduite).



APRÈS UN SINISTRE : LA SOLIDARITÉ FAIT LA DIFFÉRENCE



Offrez votre aide pour le nettoyage ou le soutien aux sinistrés.



Signalez immédiatement toute situation dangereuse aux autorités.



Chaque geste compte pour protéger votre famille et votre communauté.



**CHAQUE GESTE COMPTE POUR
PROTÉGER VOTRE FAMILLE
ET VOTRE COMMUNAUTÉ.**

✉ Pour des guides pratiques ou toute question,
contactez la sécurité civile de la
MRC Témiscamingue :
securitecivile@mrcetemiscamingue.qc.ca
☎ 819 629-2829 #225



**MRC de
Témiscamingue**

Pour vos besoins de

**Gravier • Sable • Roches • Exclavation
Émondage • Coupe de bois
Bois de chauffage et plus encore!**

EFB

ENTREPRISE FORESTIÈRE BOUVIROY

Faites confiance à notre équipe!

ESTIMATION GRATUITE

Alain : 819-629-1636

Lucie : 819-629-6788

Merci!

du fond du ♥



Municipalité de
Laverlochère-Angliers

Un grand merci à **Loisir et Sport** ainsi qu'à la **municipalité Laverlochère-Angliers** pour votre généreux soutien qui a permis l'achat d'une table de ping-pong et accessoires pour l'aréna d'Angliers.



Grâce à vous, petits et grands peuvent profiter de beaux moments de plaisir, de rires et de partage.



Votre engagement fait une réelle différence dans notre communauté.

Merci du fond du cœur. ♥

Lorraine Boucher,
citoyenne engagée



*Ensemble, encouragera le plaisir
de bouger et de partager!*



La FADOQ souligne la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées



Le **15 juin prochain** aura lieu la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées.

Pour l'occasion, la FADOQ – Région de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite rappeler l'importance de la bientraitance, du respect, de l'écoute et de la sécurité des personnes âgées dans nos communautés.



*Ensemble,
disons
NON à la
maltraitance.*



Des **conférences Aîné-Avisé** seront offertes **gratuitement** afin de sensibiliser la population à la maltraitance, à la fraude et aux moyens de prévention.

Aucune réservation n'est nécessaire. Des bouchées et rafraîchissements seront offerts.

SÉANCES À VENIR :



SENNETERRE

Lundi 8 juin 2026, à 13 h 30

Manoir Universeau, 120, 2^e Rue

Information :
josee_bobolia@ssss.gouv.qc.ca



MALARTIC

Jeudi 11 juin 2026, à 13 h 30

Salle Atrium Agnico Eagle,
aréna du Centre Michel-Brière

Information :
fannerv@ssss.gouv.qc.ca



VAL-D'OR

Lundi 15 juin 2026, à 14 h

Bibliothèque de Val-d'Or,
600, 7^e Rue

Information :
fannerv@ssss.gouv.qc.ca



Région de
l'Abitibi-Témiscamingue

Dorothée Tasset

Agente de développement

**FADOQ - Région de
l'Abitibi-Témiscamingue**

7C rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1H9

375 Ave Centrale local 109
Val-d'Or (Québec) J9P 1P4



Tél. : 819 629-3113 p. 2



Courriel :
dorothee.tasset@fadoq-at.ca



www.fadoq.ca/abitibi-temiscamingue



Suivez-nous sur Facebook!



La bientraitance, c'est l'affaire de tous. Ensemble pour le respect et la dignité des personnes âgées.



Ligne Aide
Maltraitance
Adultes Aînés

1-888-489-2287

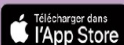
lignemaltraitance.ca

7/7 8h00 à 20h00



Info-Social
811 option 2

Votre répertoire de
ressources d'aide et de
santé au Témiscamingue:



Bonne FÊTE DES PÈRES

Juin

À tous les papas, beaux-papas et
figures paternelles,

Merci pour votre amour inconditionnel,
votre soutien, votre présence et tous les
petits et grands gestes qui font une
différence chaque jour.

*Profitez pleinement de cette journée
qui vous est dédiée !*



MERCI
pour tout
VOUS ÊTES
PRÉCIEUX !

Bonne fête à tous les papas !